

Septembre 2017

## Public'Info SNU

## GPEC: La prime pour les agents publics Bi-compétents

Le décret 2007-1323 du 6 septembre 2017 permet l'attribution des primes dans le cadre de l'accord GPEC pour les agents publics (comme pour les agents privés) en cas de :

- Retour à la spécialisation des bi-compétents (prime brut de 700 euros)
- Engagement dans une transition professionnelle (prime brut de 1400 euros) Etre bi-compétent c'est :
- avoir suivi les formations nécessaires à la Gestion des droits et
- avoir fait de la gestion de portefeuille et de la gestion des droits pendant au moins 2 ans entre le 1 janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

A quand le paiement ? Surveillez vos prochains bulletins de salaire. Si vous considérez avoir droit à cette prime et que vous n'avez pas été identifié par la direction, contactez vos élus DP au plus vite.

## MEMO DE LA RENTREE

- Le renouvellement et/ou votre demande de temps partiel est à faire avant le 31 octobre 2017
- Si vous êtes éligible au SFT **Supplément Familial de Traitement,** vous allez recevoir bientôt le formulaire d'attestation de situation pour son paiement accompagné d'une fiche explicative à retourner avant fin octobre 2017 à la DRH.
- **Les jours de fractionnement** pour les agent-es de statut public doivent être soldés comme les congés payés avant le 31 décembre de l'année.
- Ouverture d'une **sélection interne de Conseiller, niveau II** de la filière conseil à l'emploi : inscription jusqu'au 29 septembre 2017

A tout moment, vous pouvez nous contacter.

N'hésitez pas à faire valoir vos droits. Notre statut est vivant, faites le vivre!

Le Secteur Public SNU FSU Pôle Emploi des Pays de La Loire

Votre élue en CPN Nathalie LABORDE-CLOCHARD Vos élus en CPLU Pays de La Loire : Sandrine DESPLANCHES Nathalie LABORDE-CLOCHARD Claudine THEOPHANE Luis VERA

